

94.679
RS2

ORDONNANCE

Nous, BERNARD FRACHON, Président du Tribunal de Commerce de ROMANS,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés, par LA SLA CREATION SARL PARC MOSSANT
RUE ZAMENHOF 26300 BOURG DE PEAGE

Vu les articles 40 et 62 et 72.1 86 193 377 de loi du 24/07/1966 25 et 64 73 du décret du 23/03/1967

Désignons MONSIEUR JEAN PAUL DEBARD
LE CLOS DES TANNEURS RUE ETIENNE DOLET
26100 ROMANS

en qualité de Commissaire aux apports,

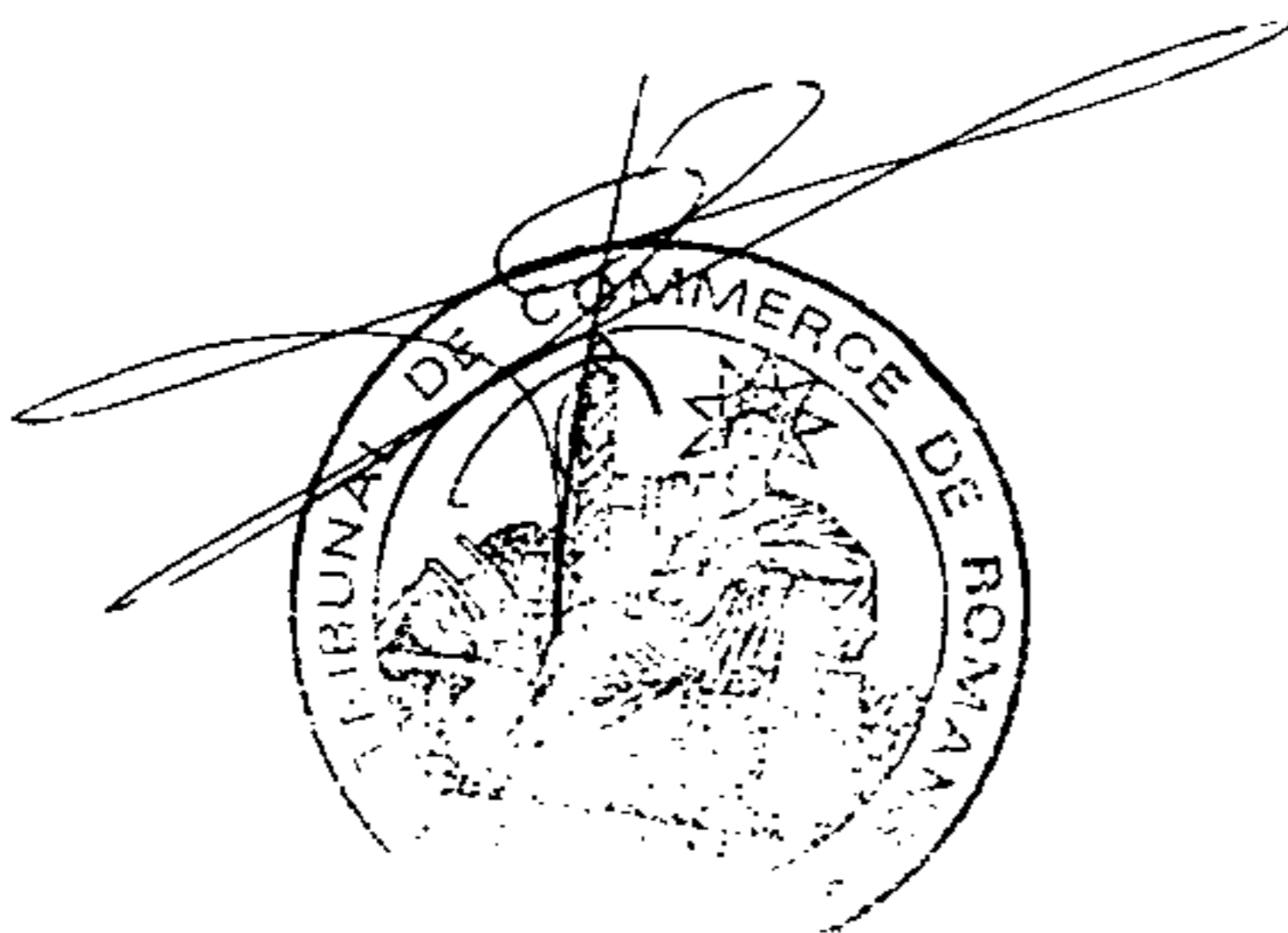
chargé d'évaluer sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister du fait de la transformation de la SARL en SA

et de consigner tout cela dans un rapport

fait à ROMANS en notre cabinet le 27 JUIN 1994

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL
BERNARD FRACHON

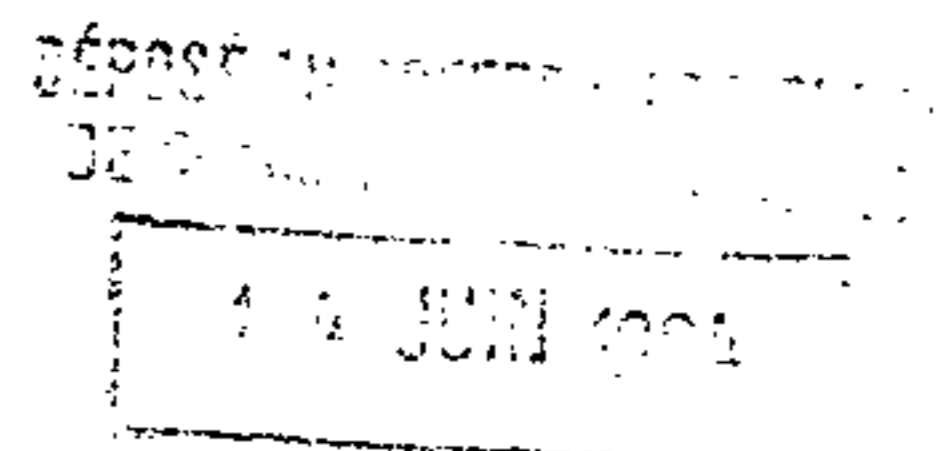
LE GREFFIER DU TRIBUNAL
MARC CAZIER
JEAN-PIERRE BERNARD-BRET



SOCIÉTÉ D'AVOCATS
**Cabinet d'Études Juridiques et
Fiscales - C E J F**

S. A. R. L. au capital de 50.000 F
4, Rue du 14-Juillet - B. P. 299
26107 ROMANS CÉDEX
Téléphone 75.05.07.92
Fax 75.05.03.43

REQUETE



A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de ROMANS,

Le soussigné, Serge Louis ALVAREZ, agissant en qualité de gérant de la société S.L.A. CREATION, SARL au Capital de 50 000 Francs, dont le siège social est situé à BOURG DE PEAGE (Drôme), Parc Mossant, Rue Zamenhof, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS, sous le numéro B 388 551 004,

Expose ce qui suit :

Les associés de la Société S.L.A. CREATION se proposent de la transformer en Société Anonyme.

Conformément aux dispositions de l'article 72-1 de la loi du 24 juillet 1966, un rapport sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les éventuels avantages particuliers, doit être établi par un ou plusieurs commissaires à la transformation désignés par décision de justice.

En conséquence, le soussigné, ès-qualités, vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner :

Monsieur Jean-Paul DEBARD,
Commissaire aux Comptes,
dont le Cabinet est situé à ROMANS-SUR-ISERE
Le clos des Tanneurs
Rue Etienne Dolet.

comme commissaire à la transformation, qui sera chargé de l'établissement de ce rapport.

Fait à ROMANS
Le 9 Juin 1994

